



Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rendu une décision en faveur de la Ligue professionnelle du football du Cameroun (LFPC) dirigée par le général Pierre Semengue. Cette décision réhabilite la LFPC après sa dissolution par l'Assemblée générale de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot).

La dissolution de la LFPC avait été décidée par la Fecafoot en raison de différends entre le général Semengue et le président de la Fecafoot, Samuel Eto'o. Suite à cette dissolution, Samuel Eto'o avait créé un nouvel organe appelé le Conseil transitoire de football professionnel (CTPF) pour prendre en charge l'organisation des championnats professionnels au Cameroun.

Cependant, la LFPC a contesté cette décision devant le TAS, affirmant que sa dissolution était injuste et violait les règles et les statuts de la Fecafoot. Après avoir examiné les arguments des deux parties, le TAS a conclu que la dissolution de la LFPC était invalide et a ordonné sa réhabilitation.

Cette décision du TAS constitue un revers pour Samuel Eto'o, qui fait déjà l'objet d'une enquête de la Confédération africaine de football (CAF) pour « comportement inapproprié ».

La réhabilitation de la LFPC par le TAS soulève des questions sur la légitimité du CTPF créé par Samuel Eto'o. Il reste à voir comment cette décision du TAS affectera l'organisation des

championnats professionnels au Cameroun et si des mesures seront prises pour rétablir la LFPC dans ses fonctions.

Cette affaire met en évidence les tensions persistantes au sein du football camerounais et les différends entre les différentes parties prenantes. Elle soulève également des questions sur la gouvernance du football au Cameroun et la nécessité de trouver des solutions équitables et transparentes pour résoudre ces différends.